

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 30 avril 2015 portant mise à la retraite sur demande — Mme Bouchaud (Nelly)

NOR : INTV1509244S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2003-775 modifiée du 21 août 2003 portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2010-1330 modifiée du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites;

Vu le décret n° 93-34 du 11 janvier 1993 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides;

Vu la décision du 30 mars 2015 portant titularisation en qualité d'officier de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides — Mme Bouchaud (Nelly);

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressée en date du 17 février 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Nelly Bouchaud, officier de protection, 10^e échelon (IB 703 - IM 584), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2015, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, Mme Nelly Bouchaud est radiée du corps des officiers de protection des réfugiés et apatrides.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 avril 2015.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

P. BRICE